

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Coupe de la Caf: Mangasport conditionne sa participation

Willy NDONG
Libreville/Gabon

LA Confédération africaine de football (Caf), l'instance faitière du football continental, dans une circulaire adressée aux associations membres en date du 3 mai dernier, a fixé au 30 juin prochain la date butoir des enregistrements des différentes équipes devant prendre part aux compétitions interclubs (Ligue des champions et Coupe de la Caf), édition 2021-2022. C'est dans cette perspective

que la Fédération gabonaise de football (Fégafoot) a convié le 3 juin dernier les responsables de Bouenguidi Sports et ceux de Mangasport. L'objectif de cette rencontre était, pour la Fégafoot, de proposer au club koulois de jouer la saison prochaine la Ligue africaine des champions, et pour Mangasport la Coupe de la Caf. Au cours des débats, le représentant de Mangasport a posé, selon le président du club, Jean Ondo-Ella, joint au téléphone, des conditions avant toute participation à cette compétition.

" Nous avons demandé à la fédération de nous notifier par écrit sa proposition de faire de nous le prochain représentant gabonais en Coupe de la Caf. Ensuite, nous avons posé deux conditions. À savoir : obtenir une dérogation nous permettant de reprendre les entraînements dès le mois de juillet et avoir la certitude de la reprise du championnat. Et au finish, nous déciderons oui ou non de notre participation", renseigne le président de Mangasport. À noter que les préliminaires des Coupes africaines débutent le 10 septembre prochain.



Les responsables de Mangasport (vert et jaune) engageront-ils au mois de septembre leur équipe en Coupe de la Caf ?

Lifom: le directeur provincial suspend à tort les élections

W.N.
Libreville/Gabon

L'ÉLECTION du bureau directeur de la Ligue de football de l'Ogooué-Maritime (Lifom) est prévue pour demain samedi 19 juin. Mais contre toute attente, le directeur provincial des Sports, Camille Lengounga, dans une correspondance datée du 17 juin, dont nous avons obtenu copie, a décidé d'interrompre le processus électoral "et renvoyer sine die l'assemblée générale électorale suite aux instructions de la tutelle", au motif "du climat délétère qui prévaut actuellement avant l'AG électorale", indique ledit communiqué. Jointe au téléphone, une source proche du ministre des Sports nous a confié ne pas se reconnaître "dans cette démarche du directeur provincial des Sports de l'Ogooué-Maritime". Tout en le désavouant, la source précise bien que "le ministère des Sports ne s'immisce pas dans les processus électoraux des ligues, encore moins des fédérations. Une ligue provinciale est une association régie par la loi 35/62 du 10 décembre 1962. Elle a des statuts et une AG qui organisent entre autres les élections du bureau. La ligue est membre de la Fédération. Ce n'est pas au ministère



Malgré la décision du DPS de reporter l'élection, le scrutin, selon nos informations aura bien lieu. Ici, la présidente sortante Liliane Robaky, candidate à sa succession.

des Sports de gérer les élections au sein d'une Fédération. En cas de litige, les réclamations ou recours se font auprès de la Fédération dans un premier temps et ensuite auprès du ministère des sports", explique notre source. Interrogé à son tour, le DPS de l'Ogooué-Maritime, Camille Lengounga maintient avoir reçu des instructions du SG du ministère des Sports pour annuler lesdites élections. Le SG Frédéric Ndounda a-t-il consulté sa hiérarchie avant de prendre pareille décision? Affaire à suivre.



Avis d'Appel d'Offre

Date de lancement : 17 juin 2021
 Appel d'Offre : AO001-0521-FMCT
 Nom du projet : La Baie des Rois : Aménagement de la promenade du front de mer et des kiosques
 Source de financement : FMCT

1. **OBJET**
 La société Facade Maritime du Champ Triomphal lance un appel d'offre pour la Conception et la Réalisation de la promenade du front de mer et des kiosques de la zone nord de la Baie des Rois.
2. **ALLOTISSEMENT**
 Le présent appel d'offre est constitué d'un lot unique et indivisible qui comprend la conception et la réalisation :
 - des voiries et réseaux divers
 - des aménagements paysagers
 - de l'éclairage public
 - du mobilier urbain
 - des kiosques
3. **PARTICIPATION**
 Sont admis à concourir, tous les candidats non concernés par des mesures d'exclusion et d'incapacité.
4. **CRITERES DE QUALIFICATION**
 Les candidats doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières notamment de compétences dans des travaux similaires. Les candidats, pour être retenus à présenter une offre, doivent obligatoirement procéder à une visite des lieux afin, notamment de prendre connaissance des contraintes du site. La date et les modalités de la visite questions/réponses seront communiquées aux candidats sur demande spécifique.
5. **RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS**
 Le dossier d'appel d'offre peut être retiré à l'adresse ci-dessous. Les candidats intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

FACADE MARITIME DU CHAMP TRIOMPHAL
 Boulevard du bord de mer
 B.P. 3873 LIBREVILLE GABON
 contact@fmct-gabon.com
 Tel. 076 50 11 52
6. **CRITERES D'EVALUATION**
 Les offres seront évaluées selon la méthode qualité-coût. Les candidats devront remettre à l'appui de leur offre financière des prestations de niveau APS sur la base du programme fonctionnel et des études existantes de niveau APS fournies dans les TDR.
7. **DEPOT DES OFFRES**
 Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus le 30 juillet 2021 à 12h30 au plus tard.

À compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Société Anonyme avec Conseil d'administration au capital de 15.010.000.000 de F CFA
 Siège Social : Boulevard du Bord de Mer - B.P. 3 873 Libreville Gabon